FICHE DE POSTE

Coordinateur technique à dominante mécanique

Référence : MEI-FDP-001
Site d'affectation : ALBIOMA – Installations portuaires de Jarry
Date d'application prévisionnelle : 1er février 2027
Service : Exploitation et maintenance industrielle
Rattachement hiérarchique : Direction de MEI SERVICES
Organisation du travail : Travail de journée et astreintes suivant planning.

1. Finalité du poste

Le coordinateur technique assure le pilotage opérationnel, technique, administratif et organisationnel des prestations confiées à MEI SERVICES sur le site ALBIOMA de Jarry.

Il veille à la continuité d'exploitation des installations, à la bonne exécution des opérations de maintenance, au respect des exigences contractuelles, à la sécurité des interventions et à la performance des équipes.

Il dispose de compétences techniques lui permettant d'analyser les dysfonctionnements mécaniques, de proposer des solutions correctives et d'accompagner les équipes dans la résolution des anomalies.

2. Coordination et management des équipes

- Organiser, planifier et répartir les activités des équipes opérationnelles.
- Élaborer et actualiser les plannings de travail.
- Assurer la continuité de service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un agent.
- Contrôler les prises de poste, les passages de consignes et la présence effective des agents.
- Organiser les briefings opérationnels et les causeries sécurité.
- Contrôler la qualité des prestations réalisées.
- Accompagner la montée en compétences des agents.
- Identifier les besoins en formation et en habilitation.

- Signaler à la direction les difficultés organisationnelles et professionnelles rencontrées.
- Veiller au respect des procédures internes et des consignes du client.

3. Maintenance mécanique et supervision technique

- Analyser les anomalies mécaniques constatées sur les installations.
- Réaliser ou accompagner les diagnostics techniques.
- Identifier les causes des pannes et proposer des actions correctives.
- Superviser les interventions de maintenance mécanique préventive et curative.
- Participer aux interventions techniques lorsque cela est nécessaire.
- Contrôler l'état des convoyeurs, trémies, rouleaux, roulements, motoréducteurs, systèmes de transmission et équipements associés.
- Superviser les opérations de graissage, lubrification, tension et alignement.
- Contrôler les réparations et remplacements de composants courants.
- Vérifier les essais fonctionnels avant remise en service.
- Identifier les anomalies récurrentes et proposer des actions de fiabilisation.
- Préparer les expressions de besoins techniques pour les interventions dépassant le périmètre de maintenance courante.
- Coordonner les interventions électriques avec les agents compétents et habilités.

4. Supervision de l'exploitation

- Superviser les opérations de chargement des camions et de déchargement des navires.
- Contrôler la disponibilité des installations avant les opérations.
- Suivre les rotations, les tonnages, les stocks et les paramètres d'exploitation.
- Vérifier le traitement des alarmes et anomalies issues du système de supervision Ovation.
- Superviser les rondes et contrôles des installations.
- Organiser les interventions nécessaires à la continuité de l'exploitation.
- Assurer le suivi des températures, concentrations de gaz et paramètres de sécurité des dômes.

- Contrôler la remise en configuration opérationnelle des équipements.
- Veiller à la bonne tenue des zones relevant du nettoyage courant contractuel.

5. Coordination des prestataires extérieurs

- Organiser et suivre les interventions des autres prestataires présents sur le site, dans le périmètre confié à MEI SERVICES.
- Vérifier la préparation des interventions et les interfaces avec l'exploitation.
- S'assurer de la disponibilité des autorisations de travail et documents nécessaires.
- Coordonner les consignations et mises à disposition des équipements avec les personnes habilitées.
- Suivre l'avancement des travaux.
- Participer aux visites techniques et réunions de préparation.
- Contrôler la remise en état opérationnelle des installations après intervention.
- Collecter les rapports d'intervention et suivre les réserves.
- Signaler les écarts constatés à ALBIOMA et à la direction de MEI SERVICES.
- Participer à la définition des besoins techniques et aux consultations lorsque cela est demandé.

Cette coordination s'exerce sans se substituer aux responsabilités propres des entreprises extérieures ni au pouvoir de décision d'ALBIOMA.

6. Sécurité incendie

- Superviser les contrôles des installations de sécurité incendie.
- Vérifier la réalisation des essais de pomperie incendie, pompe jockey et équipements associés.
- Assurer le suivi des systèmes de détection, sprinklers, GRECON, Fike et dispositifs ATEX.
- Superviser les levées de doute et premières interventions conformément aux procédures.
- Contrôler le suivi des installations d'inertage et des stocks d'azote.
- Coordonner les opérations de dépotage d'azote.
- Assurer le suivi des anomalies, incidents et départs de feu.

- Rédiger les rapports d'incident et rapports incendie.
- Participer aux exercices d'évacuation et de gestion des situations d'urgence.
- Contrôler le port des EPI et le respect des consignes de sécurité.
- Participer aux inspections communes, visites HSE et analyses de risques.
- Suivre les actions correctives issues des audits et contrôles réglementaires.
- Veiller au suivi des déchets et des moyens de lutte contre les pollutions accidentelles.

7. Gestion administrative et reporting

- Rédiger et transmettre les rapports hebdomadaires d'activité.
- Établir les rapports techniques relatifs aux interventions, anomalies et dysfonctionnements.
- Rédiger les rapports d'incident, d'accident et de sécurité incendie.
- Préparer les synthèses mensuelles d'activité.
- Suivre les indicateurs contractuels de performance.
- Contrôler la tenue des mains courantes et registres opérationnels.
- Vérifier la complétude des comptes rendus des opérateurs.
- Assurer le suivi des demandes d'intervention et des actions en cours.
- Tenir à jour les tableaux de bord et documents de suivi.
- Suivre les échéances des contrôles, formations et habilitations.
- Organiser le classement et l'archivage des documents.
- Assurer la transmission des informations à la direction.
- Préparer et participer aux réunions avec ALBIOMA.
- Rédiger les comptes rendus de réunion et suivre les plans d'action.
- Participer aux audits internes et externes.

8. Gestion des équipements et approvisionnements

- Assurer l'inventaire des équipements appartenant à MEI SERVICES.
- Contrôler l'état, la disponibilité et l'entretien de l'outillage.

- Suivre les équipements de mesure, matériels informatiques et moyens de communication.
- Contrôler les stocks d'EPI et de consommables.
- Identifier les besoins en renouvellement ou remplacement de matériel.
- Assurer le suivi des petites pièces et fournitures nécessaires aux interventions.
- Préparer les demandes de devis et commandes.
- Procéder aux achats et réapprovisionnements autorisés dans les limites des délégations accordées.
- Contrôler les livraisons et la conformité des fournitures reçues.
- Assurer le suivi des produits d'entretien et consommables communs : liquide vaisselle, savon, papier, sacs-poubelle et fournitures de bureau.
- Tenir à jour les inventaires et tableaux de consommation.
- Assurer le suivi des matériels confiés par ALBIOMA, conformément aux responsabilités contractuelles.

9. Astreinte opérationnelle

- Assurer les périodes d'astreinte prévues au planning.
- Réceptionner et analyser les sollicitations des équipes.
- Apporter une assistance technique à distance.
- Se mobiliser sur site lorsque la situation le nécessite.
- Coordonner les interventions urgentes.
- Informer les interlocuteurs concernés en fonction de la criticité de l'incident.
- Assurer la traçabilité des sollicitations et interventions réalisées pendant l'astreinte.

Les astreintes sont organisées conformément aux dispositions légales, conventionnelles et internes applicables.

10. Qualifications et compétences recherchées

Formation :

- Niveau minimum recherché : baccalauréat professionnel en maintenance industrielle, mécanique industrielle ou qualification professionnelle équivalente.

- BTS Maintenance des systèmes ou formation supérieure technique apprécié.

Compétences techniques :

- Diagnostic et dépannage mécanique industriel.
- Lecture de plans et schémas techniques.
- Connaissance des équipements de manutention et de convoyage.
- Maîtrise des procédures de consignation.
- Utilisation d'une GMAO.
- Capacité d'analyse des dysfonctionnements.

Compétences administratives et managériales :

- Maîtrise des outils bureautiques, notamment Word et Excel.
- Capacité rédactionnelle et production de rapports.
- Gestion des priorités et organisation des équipes.
- Capacité à animer des réunions.
- Gestion des situations d'urgence.
- Autonomie, rigueur et sens des responsabilités.

11. Habilitations et formations

À détenir ou à acquérir selon les missions confiées :

- Habilitations électriques adaptées aux opérations autorisées ;
- ATEX ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ;
- Équipier de première intervention (EPI) ;
- Consignation des énergies ;
- Travail en hauteur ;
- CACES selon les équipements utilisés ;
- Formations spécifiques aux installations ALBIOMA.

12. Indicateurs d'évaluation

- Continuité et disponibilité des installations.
- Respect des plannings et de la couverture opérationnelle.

- Qualité et ponctualité des rapports.
- Respect des échéances de maintenance et de contrôle.
- Suivi des anomalies et actions correctives.
- Respect des exigences HSE.
- Qualité de la coordination des intervenants.
- Gestion des stocks et équipements.
- Autonomie opérationnelle des équipes.

Statut et conditions de rémunération :

- **Statut :** Non-cadre.
- **Salaire mensuel brut de base :** 3 186,00 €.
- **Salaire annuel brut de base :** 38 232,00 €, hors primes et indemnités.
- **Prime d'intéressement à la performance :** rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs opérationnels, techniques, organisationnels et contractuels définis par MEI SERVICES.
- **Indemnités d'astreinte :** conformément aux modalités définies par l'entreprise et aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Critères d'attribution de la prime de performance :

- Atteinte des objectifs contractuels fixés avec ALBIOMA.
- Disponibilité et fiabilité des installations.
- Qualité du management et de la coordination des équipes.
- Respect des délais de transmission des rapports hebdomadaires, techniques et administratifs.
- Respect des exigences de sécurité et de prévention des risques.
- Maîtrise des dépenses et gestion des approvisionnements.
- Capacité à anticiper et à résoudre les dysfonctionnements.
- Contribution à l'amélioration continue des prestations.
- Respect des objectifs de performance économique et opérationnelle.

Le montant, la périodicité et les modalités de calcul de cette prime seront définis par MEI SERVICES et formalisés dans un document contractuel spécifique.